

Fiche de renseignements

Pôle Culture Jeunesse (SMEJ)

Année 2024 / 2025 - Ville de Mandeuire



> LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT
EN CAS D'ABSENCE DES PARENTS

Nom	Prénom	Qualité	Adresse	Téléphone

Il convient que ces personnes soient en possession d'une pièce d'identité officielle et munies d'une autorisation manuscrite des parents ou du représentant légal de l'enfant.
À défaut, l'enfant ne leur sera pas confié.

Fait à	Signature (s) :
Le	

> AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, en application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs :

J'AUTORISE JE N'AUTORISE PAS

Le Service Municipal Enfance Jeunesse (SMEJ) de la Ville de Mandeuire, à prendre une ou plusieurs photographie(s) ou vidéos (captation, fixation, enregistrement, numérisation) de votre enfant dans le cadre des activités organisées par les structures municipales au sein desquelles il est accueilli. Et à diffuser et à publier, de manière non commerciale, une ou plusieurs photographie(s) représentant mon enfant dans le cadre pédagogique des structures municipales (supports susceptibles d'être utilisés : magazines municipaux, plaquettes, affiches et flyers municipaux, site Internet et réseaux sociaux de la Ville de Mandeuire). En cas de refus, votre enfant ne sera pas visible lors des prises de vue ou bien il sera masqué.

Fait à	Signature (s) :
Le	

> ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

Je soussigné (e) : Parent 1, Parent 2, tuteur (rayer la ou les mentions inutiles)

Qualité :

Nom :

Prénom :

Certifie avoir pris connaissance avec mon enfant :

classe de du règlement intérieur ci-joint et en accepter les termes.

Fait à	Signature(s) avec la mention :
Le	"lu et approuvé dans sa globalité"

NB : aucun enfant ne pourra être accepté au sein de ces accueils sans retour de ce document signé et approuvé dans sa globalité